FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif

Autres moyens d'identification

0683 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource 978-777-1100 Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non disponible. **Fournisseur**

2. Identification des dangers

Dangers physiques Dangers pour la santé Liquides inflammables Catégorie 2 Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.



Mention d'avertissement

Danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie Mention de danger cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies

respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif SDS CANADA 1 / 11

0683 Version nº: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	40 - 70
Méthacrylate de lauryle		142-90-5	5 - 10
HEXADECYL METHACRYLATE		2495-27-4	1 - 5
Poly(2-chloro-1,3-butadiene)		9010-98-4	1 - 5
Styrene/butadiene Copolymer		9003-55-8	1 - 5
Triméthacrylate de triméthylolpropane		3290-92-4	1 - 5
Acide méthacrylique		79-41-4	0.5 - 1.5
ÉTHYLÈNE GLYCOL		107-21-1	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à	déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif
0683 Version n°: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. . Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif SDS CANADA 3 / 11 0683 Version nº: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs. échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exp Composants	oosition de l'ACGIH Type	Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants

Composants	туре	valeui	
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif SDS CANADA 4 / 11

0683 Version n°: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances
chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.
	STEL	20 mg/m3	Particule.
	TWA	10 mg/m3	Particule.
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ement 217/2006, Loi sur la sécu Type	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
,		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
·	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants	ntrôle de l'exposition à des age Type	nts biologiques et chimique Valeur	s) Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
METHYL METHACRYLATE	STEL	100 ppm	
(CAS 80-62-6)			
(CAS 80-62-6)	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minist			ail) Forme
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS	ère du Travail. Règlement sur la	a santé et la sécurité du trav	=
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type	a santé et la sécurité du trav Valeur	=
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3	=
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3 20 ppm	Forme
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA	70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm	Vapeur et brouillard.
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond TWA	70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm 205 mg/m3 50 ppm	Vapeur et brouillard. Vapeur et brouillard.
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saskatchev Composants METHACRYLIC ACID (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond TWA van (Règlements sur la sécurité	70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm 205 mg/m3 50 ppm	Vapeur et brouillard. Vapeur et brouillard. Tableau 21)
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saskatchev Composants METHACRYLIC ACID (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond TWA van (Règlements sur la sécurité Type	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm 205 mg/m3 50 ppm	Vapeur et brouillard. Vapeur et brouillard. Tableau 21)
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saskatchev Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond TWA van (Règlements sur la sécurité Type 15 minutes	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm 205 mg/m3 50 ppm et la santé au travail, 1996, Valeur 30 ppm	Vapeur et brouillard. Vapeur et brouillard. Tableau 21)
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) Canada. LEMT pour la Saskatchev Composants METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS	ère du Travail. Règlement sur la Type TWA Plafond TWA van (Règlements sur la sécurité Type 15 minutes 8 heures	a santé et la sécurité du trav Valeur 70 mg/m3 20 ppm 127 mg/m3 50 ppm 205 mg/m3 50 ppm 4 et la santé au travail, 1996, Valeur 30 ppm 20 ppm	Vapeur et brouillard. Vapeur et brouillard. Tableau 21) Forme

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection respiratoire

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Autre

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte.

État physique Liquide. Pâte. **Forme** Couleur Ocre Odeur Fragrant Non disponible. Seuil olfactif

Ha 5 - 6

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

1.7 %

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 %

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 28 mm Hg à 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif SDS CANADA 0683 Version n°: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

Autres informations

0.95 g/cm3 estimation Densité

Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Non oxydant. Propriétés comburantes Densité 0.95 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Provogue une irritation cutanée. Peut provoguer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nocif par inhalation. Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

Méthacrylate de lauryle (CAS 142-90-5)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat > 5 g/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Aiguë Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif 7 / 11

0683 Version n°: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Poly(2-chloro-1,3-butadiene) (CAS 9010-98-4) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Styrene/butadiene Copolymer (CAS 9003-55-8) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

cibles - expositions répétées Danger par aspiration

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 ÉTHYLÈNE GLYCOL -1.36Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif SDS CANADA

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN133

Désignation officielle de

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN1133

UN proper shipping name Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

IIN number UN1133

UN proper shipping name ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards**

Marine pollutant No. F-E, S-D **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

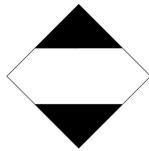
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

SDS CANADA 9 / 11 0683 Version n°: 02 Date de révision: 22-Avril-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Ou

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication13-Juillet-2019Date de la révision22-Avril-2020

Version n° 02

Avis de non-responsabilité ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified

in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Données HazReg : Inventaires internationaux

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015/MA2030 Adhésif

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA2015 White Activator

Autres moyens d'identification

SKU# 0682

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéCorrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2A

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient

pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des

gants de protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

0682 Version nº: 02 Date de révision: 02-Mai-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements Aucune.

supplémentaires

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator SDS CANADA

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	omination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS		%
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	30 - 60
Résine époxyde :reaction Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)		25068-38-6	15 - 40
peroxyde benzoylique		94-36-0	7 - 13
ISODECYL BENZOATE		131298-44-7	1 - 5
Méthyloxiranne, polymère avec oxirane, éther monobutylique		9038-95-3	1 - 5
Silice amorphe sublimée		7631-86-9	1 - 5
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

spécial, si nécessaire Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'ea

priés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Risques d'incendie généraux

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

94-36-0)

94-36-0)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH			
Composants	Туре	Valeur	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
peroxyde benzoylique (CAS	TWA	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Type Valeur DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) peroxyde benzoylique (CAS TWA 5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
SILICA, AMORPHOUS, FUMED (CAS 7631-86-9)	TWA	4 mg/m3	Total
		1.5 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator

0682 Version n°: 02 Date de révision: 02-Mai-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)			
Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
SILICA, AMORPHOUS,	TWA	6 mg/m3	Poussière respirable.

Canada. LEMT pour la Sas	skatchewan (Règlements sur la sécu	ırité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)
Composanto	Turno	Volour	

Composants	Туре	Valeur	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

FUMED (CAS 7631-86-9)

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre**

tablier imperméable.

Protection respiratoire **Dangers thermiques**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements

de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Visqueux. Liquide. Apparence

État physique Liquide.

Forme Liquide. Visqueux.

Couleur Blanc. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Ha

Point de fusion et point de

congélation

-50 °C (-58 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

232.0 °C (449.6 °F) estimation Point d'éclair

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator SDS CANADA Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité -Non disponible.

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

0.00004 hPa estimation Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

80 °C (176 °F) estimation Température

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.66 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Non oxydant. Propriétés comburantes Densité 1.66 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Alcools Amines.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator SDS CANADA

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat 7710 mg/kg

Silice amorphe sublimée (CAS 7631-86-9)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat > 22500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Irritant

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Silice amorphe sublimée (CAS 7631-86-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Toxicité pour certains organes La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Danger par aspiration

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

cibles - expositions répétées

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

peroxyde benzoylique 3.46

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator SDS CANADA

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminésComme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Non déterminé(e).

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator SDS CANADA

0682 Version n°: 02 Date de révision: 02-Mai-2020 Date d'émission : 13-Juillet-2019

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
		_

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication13-Juillet-2019Date de la révision02-Mai-2020Version n°02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2015 White Activator